

Je suis inscrit dans un organisme de formation privé hors contrat OU dans un CFA

► Je suis la procédure **COMPLETE** correspondant à mon examen, avec un formulaire papier :



1

Je complète le formulaire papier de demande d'aménagements d'épreuve correspondant à mon examen



2

Le chef d'établissement vise ma demande et la complétude de mon dossier (formulaire et pièces médicales), qui est envoyé au médecin désigné par la CDAPH



3

Le médecin désigné rend son avis et transmet mon dossier au rectorat, qui m'informe de sa décision via mon compte Cyclades. Mon chef d'établissement pourra consulter la décision depuis Cyclades